

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **8 (1863)**

Heft 13

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 13. Lausanne, 28 Juillet 1863. VIII^e Année

SOMMAIRE. — Autres réflexions sur l'artillerie suisse. — Des places d'armes au service de l'artillerie rayée. — Ecole centrale de 1863. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Société militaire fédérale. *Procès-verbaux de la dernière réunion.* — *Instruction sur les subsistances.*

AUTRES RÉFLEXIONS SUR L'ARTILLERIE SUISSE.

Nous avons lu avec intérêt le mémoire de M. le major de P..., intitulé : *Réflexions sur l'artillerie suisse.*

Quoique nous soyons loin d'être d'accord avec lui sur tous les points, nous lui savons bon gré d'avoir donné de la publicité à ses idées. Pour le bien de l'arme à laquelle nous nous intéressons, nous aimerions voir plus souvent les officiers d'artillerie émettre leur opinion et appeler la discussion sur ce qui leur semble défectueux, et sur les progrès que la réflexion et le travail leur ont suggérés; des débats de cette nature ne pourraient qu'avoir un bon résultat, en attirant l'attention sur tel point que la routine a maintenu malgré ses défauts, et en entretenant une louable émulation chez les officiers de ce corps.

S'il est vrai de dire que c'est du choc des opinions que jaillit la lumière, nous appelons de tous nos vœux un débat franc et loyal sur le sujet qui nous occupe, et nous n'hésitons pas à en prendre l'initiative.

M. le major de P... commence par critiquer le mode d'instruction de l'artillerie, particulièrement en ce qui concerne les officiers.

Avant d'entamer ce sujet, nous tenons à faire observer que les reproches faits au mode d'instruction ne peuvent s'adresser aux instructeurs, les commandants d'écoles recevant du département militaire fédéral un plan d'instruction détaillé auquel ils sont tenus de se